

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2020

Absent excusé : Oster Marc

Date d'envoi de la convocation : 12 octobre 2020

Adoption du procès verbal de la séance du 12 juin 2020, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI

Au 15.07.2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 61 (44 hommes + 17 femmes) dont 9 résidents du Foyer Horizon.

Le nombre de personnes indemnisables est de 44 (≈ 72 %).

Au 15.08.2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 63 (43 hommes + 20 femmes) dont 10 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 46 (≈ 73 %).

Au 15.09.2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 61 (43 hommes + 18 femmes) dont 10 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 41 (≈ 67 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} juillet 2020, la situation de la trésorerie présentait, un solde créditeur de 834 301,99 €.

Au 1^{er} août 2020, la situation de la trésorerie présentait, un solde créditeur de 585 495,30 €

Au 1^{er} septembre 2020, la situation de la trésorerie présentait, un solde créditeur de 635 863,47 €.

Au 1^{er} octobre 2020, la situation de la trésorerie présentait, un solde créditeur de 480 620,60 €.

POINT 1 : BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL - année 2019

Mme Péríc présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2018	2019
Coût électricité	1 204 €	1 185 €
Coût gaz	65 €	77 €
Coût eau	365 €	158 €
Coût fuel	3 440 €	1 620 €
Coût téléphone	180 €	216 €
Frais de nettoyage	1 394 €	1 298 €
Produits d'entretien	566 €	182 €
Services extérieurs	504 €	490 €
Poubelles	<u>1 176 €</u>	<u>1 206 €</u>
Dépenses totales	8 894 €	6 432 €
Recettes poubelles	575 €	700 €
Recettes locations	<u>1 778 €</u>	<u>2 920 €</u>
Recettes totales	2 353 €	3 620 €
Résultat	- 6 541 €	- 2 812 €

POINT 2 : BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT - année 2019

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2018	2019
Volume gaz consommé	3 845 m ³	3 761 m ³
Coût gaz	3 235 €	3 313 €
Coût électricité	1 114 €	1 418 €
Coût eau	197 €	245 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 310 €	1 382 €
Produits d'entretien	465 €	198 €
Entretien chaudière	140 €	140 €
Contrôles et sécurité	321 €	274 €
Poubelles	470 €	482 €
Dépenses totales	7 466 €	7 668 €
Recettes	0 €	0 €
Dépenses réelles	7 466 €	7 668 €

POINT 3 : BILAN DE LA GESTION DU PERISCOLAIRE ET DE LA CANTINE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS A LA COMMUNE DE BENING LES ST.AVOLD

Le bilan de la gestion commune du périscolaire et de la cantine de Béning Les St.Avold et de Betting, pour la période du 03 septembre 2019 au 03 juillet 2020 est le suivant :

	Béning		Betting	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine		12 904,50 €		
Fourniture des repas	11 218,77 €			
Périscolaire		2 341,40 €		
Goûters périscolaire + divers			703,89 €	
Frais de personnel	20 021,40 €		6 518,76 €	
Indemnité du régisseur	220,00 €			
Matériel pour la cantine	714,04 €			
Forfait copies	50,00 €			
Total	32 224,21 €	15 245,90 €	7 222,65 €	0 €

Le total des dépenses pour Béning Les St.Avold après déduction des recettes est de 16 978,31 €.

Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 7 222,65 €.

La somme due à la commune de Béning Les St.Avold est de 4 877,83 € = (16 978,31 € - 7 222,65 €) / 2.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce bilan et accepte de rembourser 4 877,83 € à la commune de Béning Les St.Avold, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020.

POINT 4 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Afin d'assurer le financement des travaux d'enfouissement des réseaux et de requalification des voiries rue Principale et rue des Fours à Chaux, la réalisation d'un emprunt est nécessaire.

Une consultation a été lancée auprès de 2 établissements : la Banque des Territoires et le Crédit Agricole.

Après étude des offres, le Maire propose au conseil municipal de souscrire un prêt auprès de la Banque des Territoires.

Le montant du prêt est de 500 000 €, pour une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,55 %.

Une délibération complémentaire sera prise dès que la Banque des Territoires nous aura communiqué les détails de l'emprunt (mode d'amortissement, échéance de remboursements, ...).

POINT 7 : RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL ENTRE LA COMMUNE ET GRDF

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 29 octobre 1993 pour une durée de 30 ans.

La commune dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la desserte exclusive de GRDF.

Ce traité arrivant à échéance prochainement, le Maire a rencontré GRDF le 07 juillet 2020 en vue de le renouveler.

Vu l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui exclut de son champ d'application les contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif,

Vu l'article L.111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L.111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- la convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution,
- le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et notamment que :

GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte,

GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.

- 6 documents annexes contenant des modalités spécifiques :

Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF

Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions

Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel

Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF

Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz

Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), permettra en particulier à la commune :

- de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1 193 € pour l'année 2020,
- de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé,
- de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve le projet de traité de concession pour le service public de distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe,
- autorise le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

POINT 8 : DEMANDES DE SUBVENTION

Ligue contre le cancer

Le Comité de Moselle s'engage notamment dans le soutien aux malades par des actions de prévention, de promotion des dépistages et surtout l'aide aux malades et à leurs proches. Des activités sont ainsi proposées sur le département (activités physiques adaptées, soutien psycho-thérapeutique, des groupes de parole...).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 € au comité de Moselle.

Secours Populaire Français

Face à l'aggravation de la précarité des familles et à tous les problèmes nouveaux posés par la crise sanitaire, économique et sociale liés à la covid-19, l'association apporte aide et soutien. Le Secours Populaire Français intervient sous des formes diverses : alimentation, aide aux paiements des prestations EDF-GDF, des loyers, centres de vacances et de loisirs pour les enfants, accès à la santé, à l'éducation, à la culture et au sport.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 50 € à la Fédération de la Moselle du Secours Populaire.

POINT 9 : DIVERS

Opération "Brioche de l'Amitié"

L'opération "Brioche de l'Amitié" se déroulera du 15 au 18 octobre 2020, durant cette période les conseillers municipaux passeront dans les rues de la commune pour proposer une brioche en échange d'un don. Les fonds récoltés seront reversés à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

FICK M.

FLAUSS L.

GUIDA H.

HAMAN J.

HELLERINGER
KOPEC M.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LEVICKI R.

LINET F.

OSTER M.

PERIC M.

SCHEIDT
BITTMANN D.

SCHOULLER D.